

CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
C.C.A.S.



N°	2023	005
----	------	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA  
COMMUNE DE BOISSY SOUS SAINT YON  
91 790

**DATE DE CONVOCATION**  
29 MARS 2023

PUBLICATION FAITE  
AU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

EN EXERCICE	9
PRESENTS	8
VOTANTS	9

**OBJET :**

ADOPTION DE L'ORDRE  
DU JOUR DE LA SEANCE

L'an deux mil vingt trois

Le six avril à dix-huit heure trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la  
présidence de Monsieur SAADA Raoul.

Etaient présents : M. Raoul SAADA, Mme Claire CAZADE-SAADA, Mme  
Christine DUCHOSAL, Mme Anne-Marie PEDRONO, Mme Renée  
MARCHAIS, Mme Marie-Christine FRANCOIS,  
M. DELAME Eric, Mme PERRIER Nicole,

Absent représenté : Mme Sophie BLAIZE par Mme Christine DUCHOSAL

Absente Excusée :

Absente :

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame AJIB est nommée secrétaire de séance

Monsieur le Président présente l'ordre du jour de la séance. Les membres sont  
invités à se prononcer.

Le Conseil d'Administration,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de l'action sociale et des familles,

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité :**

**ADOpte** l'ordre du jour de la séance du 6 avril 2023,

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de  
pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux

mois à compter de sa publication.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Président du CCAS,  
Raoul SAADA



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-269100210-20230413-2023-005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023